



CONSEIL MUNICIPAL 10 MARS 2023

PROCES VERBAL

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX – M. Alain DEGUERRE – Mme LENNE Christine - M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX – Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. Eric VERDEZ – M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET–POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – Mme Anne HERIPRET – M. Vincent LANGLET – Mme Jennifer CATANZARO-HANNA-ELIAS – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – Mme Colette LENNE

EXCUSES :

Jean-Paul BOCQUILLON qui a donné procuration à Yves CALLAUX

Pierre CARPENTIER qui a donné procuration à Arnaud GUISLAIN

ABSENT : Jérémy DECEUNINCK

Désignation du secrétaire de séance : Madame Jennifer Catanzaro

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022

Approbation du compte administratif 2022 de la commune

Madame Nathalie Limeux, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif 2022.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 324 548.39 € et les recettes de fonctionnement à 4 278 183.45 €. Ce qui donne un déficit de 46 364.94 €. Avec la reprise de l'excédent antérieur de 2021 (320 305.05 €), le résultat de clôture en fonctionnement est un excédent de 273 940.11 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 849 954.76 € et les recettes à 1 522 193.97 €. Ce qui donne un excédent de 672 239.21 € duquel il faut retirer le déficit antérieur 2021 (275 309.42 €) le résultat de clôture en investissement est un excédent de 396 929.79 €.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 470 760.00 € en dépenses et 422 140.00 € en recettes.

Arnaud Guislain : pas de questions mais quelques observations : le budget de fonctionnement est contraint par l'augmentation des fluides. S'inquiète de l'affaiblissement de l'investissement avec des reports à nouveau par rapport au budget prévisionnel.

Pourquoi une partie de l'investissement n'a pas été réalisée ?

Nathalie Limeux : les engagements sont pris. Il y a parfois un décalage entre l'engagement et l'attente des subventions par exemple.

Arnaud Guislain : félicite sur les recettes d'investissement qui ont été au-delà des prévisions.

Vote : 24 voix pour et 1 abstention (Sylvie Creton)

Approbation du compte de gestion 2022 du trésorier municipal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 établi par le trésorier municipal et dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Vote : 26 pour

Affectation du résultat d'exploitation

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement : 0 €

Section de fonctionnement : 273 940.11 €

Vote : 26 pour

Débat d'orientations budgétaires

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires pour 2023 et débat sur ce dernier.

Sylvie Creton : on observe une augmentation de l'électricité mais parfois l'éclairage reste allumé dans certains bâtiments et la pompe au marais a fonctionné jusqu'en fin novembre.

Monsieur le Maire : les utilisateurs des bâtiments sont sensibilisés à l'extinction des lumières et pour le marais, il s'agit des aérateurs qui doivent fonctionner sinon les poissons meurent.

Arnaud Guislain : sur le fonctionnement, pas de remarques et observations particulières. Les dépenses sont maîtrisées.

Le budget 2022 fait apparaître des dépenses d'investissement relativement basses par rapport au prévisionnel. Comme l'année dernière, l'excuse est le COVID. Les reports concernent environ 25 % de dépenses non réalisées.

Il salue l'emprunt contracté l'année dernière à taux bas.

Les orientations 2023 sont des redondances de 2022.

Il salue la réalisation du skate et le travail de la commission sport.

Pour lui il n'y a pas assez d'investissements nouveaux proposés.

Concernant le chantier école, la commune apporte son concours à 33 000.00 € sur les 215 000.00 €

Il est satisfait que les recettes d'investissement aient été sollicitées mais le groupe « Vermelles au cœur » ne peut adouber les orientations budgétaires pour 2023.

Approbation des rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CABBALR

Le conseil municipal approuve l'évaluation des charges relatives aux compétences facultatives rétrocédées aux communes membres ainsi qu'au montant des charges relatives aux compétences et équipement transférés à la communauté d'agglomération.

Vote : 26 pour

Organisation de colonies de vacances – été 2023

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec Planète Aventure à Lambersart pour l'organisation de colonies de vacances durant l'été 2023.

3 séjours seront proposés :

- la Costa en Espagne pour les 14/17 ans au prix de 1170.00 € du 31 juillet au 11 août 2023
- Aquatic Parc Tours en Vendée pour les 12/15 ans au prix de 1230.00 € du 1^{er} au 12 août 2023
- Loisirs aquatiques en Vendée pour les 6/12 ans au prix de 1110.00 € du 1^{er} au 12 août 2023

Le conseil municipal fixe également la participation des familles ainsi que la participation de la commune pour chaque séjour.

Vote : 26 pour

Nomenclature budgétaire et comptable M57 – délégation du conseil municipal à Monsieur le Maire en matière de fongibilité des crédits

Dans le cadre du changement de nomenclature budgétaire et comptable (M57) au 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Vote : 26 pour

ZAC de la Liberté – garantie d'emprunt à Territoires 62

Le conseil municipal accorde son cautionnement à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt de 1 900 000.00 € contracté par TERRITOIRES 62 auprès de la Banque Postale pour l'aménagement de la ZAC de la Liberté

Vote : 26 pour

Cession de terrains route Nationale

Le conseil municipal décide la cession à la société SIMOP à Valenciennes des parcelles cadastrées section AI n° 19, 20, 27, 200, 202, 223 et 248 d'une superficie totale de 52 803 m² appartenant à la commune au prix de 860 000.00 € afin d'y réaliser une zone économique et artisanale. Vote : 26 pour

Convention Projet Urbain Partenarial

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention PUP (projet urbain partenarial) avec la SCCV Vermelles Nelson Mandela pour la prise en charge par le lotisseur de l'extension des réseaux électricité d'un montant de 37 048.84 € TTC dans le cadre du permis de construire de 47 logements locatifs rue Florent Evrard.

Vote : 26 pour

Personnel communal – création d'emplois de non titulaires

Afin de renforcer les effectifs pendant les congés du personnel, le conseil municipal décide de procéder à la création de 8 emplois d'adjoint technique non titulaires pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 et 5 du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, 2 emplois d'adjoint administratif du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023. Ces postes ne sont pourvus qu'en cas de besoin

Vote : 26 pour

Mise en place d'un chantier insertion – convention avec l'association AVIEE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association AVIEE à Bruay-la-Buissière pour la mise en place d'un chantier insertion sur la commune portant sur la rénovation d'une salle, préau, au sein de l'école du centre et la rénovation des peintures intérieures de l'église.

Tableau des effectifs – mise à jour

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

Vote : 26 pour

Vœu contre la réforme des retraites

Le groupe majoritaire « continuons ensemble pour Vermelles » a présenté au conseil municipal un vœu contre la réforme des retraites, demandant au Gouvernement le retrait de son projet.

Arnaud Guislain : juste une précision. Est-ce un vœu ou une motion ?

Monsieur le Maire : c'est un vœu présenté par le groupe majoritaire.

Arnaud Guislain : nous partageons les propos mais si c'est un vœu du groupe majoritaire, Vermelles au cœur s'abstient.

Sylvie Creton : est d'accord sur les propos mais s'abstient.

Vote : 22 voix pour et 4 abstentions (A.Guislain, D.Fayeulle, P.Carpentier) (S.Creton)

Motion contre la fermeture d'une classe à l'école J.Prin

Le conseil municipal demande à Madame la Rectrice d'académie de Lille d'annuler sa décision visant à la suppression d'une classe à l'école J.Prin car celle-ci n'est pas judicieuse compte tenu du développement de la commune avec l'aménagement de la ZAC de la Liberté et la construction prochaine d'immeubles collectifs.

Vote : 26 pour

Décisions

DEC2022-31 du 30.11.22 visée le 2.12.2022 - Contrat de maintenance OXALIS (urbanisme) – Avenant n° 2

Il est conclu avec la société OPERIS à Orvault un avenant au contrat de maintenance OXALIS ayant pour objet d'intégrer au contrat de maintenance le module « AVIS-GNAU MODULE Avis de service Site »
Le montant annuel de l'avenant s'élève à 500 € HT.

DEC2022-32 du 30.11.22 visée le 2.12.22 - Contrat d'hébergement GNAU (Urbanisme) – Avenant n° 1

Il est conclu avec la société OPERIS à Orvault un avenant n°1 au contrat d'hébergement du logiciel GNAU ayant pour objet d'intégrer au contrat d'hébergement le module « AVIS – Pack sérénité GNAU AVIS ».
Le montant annuel de l'avenant s'élève à 300 € HT.

DEC2022-33 du 6.12.22 visée le 6.12.22 - Travaux de conception Réalisation d'un skate parc - MAPA

Il est confié à la société TRBA à Douai le Marché de conception Réalisation d'un skate parc aux abords du stade Léo Lagrange.
Le montant annuel du marché s'élève à 196 766.86 € HT.

DEC2022-34 du 7.12.22 visée le 12.12.22 - MAPA – Travaux d'entretien, de petites et grosses réparations, réparations, d'adaptation et de modernisation des voiries, assainissement et trottoirs

Il est confié à l'entreprise RAMERY TP à Erquinghem Lys, le marché à bons de commande des travaux d'entretien, de petites et grosses réparations, d'adaptation et de modernisation des voiries, assainissement et trottoirs.

Le montant minimum du marché est de 30 000 € HT et le montant maximum de 105 000 € HT.

Les crédits sont inscrits au Budget communal article 2315.

La durée du Marché est de 12 mois renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

DEC2022-35 du 20.12.22 visée le 20.12.22 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols

Il est conclu avec la société URBADS, 85 Espace Neptune à Hénin Beaumont, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols.

Le montant annuel de la rémunération forfaitaire est de 14 076.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable 1 fois.

DEC 2022-36 du 20.12.22 visée le 20.12.22 - Contrat de location d'un photocopieur

Il est conclu avec la société Pratic Buro à Roubaix un contrat de location d'un photocopieur TASKALFA MZ 4000.

Le montant mensuel du loyer est de 50 € HT et la durée du contrat est de 60 mois.

Le contrat relevé copies est de 0.004 € HT par page noire.

DEC 2022-37 du 20.12.22 – Visé le 20.12.22 - Contrat de maintenance informatique

Il est conclu avec la société M2S à Liévin un contrat de maintenance du parc informatique de la commune.

Le montant du contrat s'élève à 2 640.00 € annuel et la durée est de 1 an renouvelable 2 fois.

DEC 2022-38 du 22.12.22 – Visée le 22.12.22 - Marché d'exploitation des installations thermiques de la Ville et du CCAS – Groupement de commande avec le CCAS

Il est confié à la société IDEX à Méricourt le Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et de la Résidence Autonomie « Henri Lucas » pour un montant annuel de :

Bâtiments communaux :

- 251 001.63 € HT pour 2023,
- 267 431.33 € HT pour 2024 à 2027

Résidence Autonomie : 65 301.02 € HT

La durée du contrat est fixée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

DEC 2022-39 du 28.12.22 – visée le 28.12.22 - Marché de prestations de services d'assurances - MAPA

Il est conclu les contrats de prestations de services d'assurances suivants :

Lot n°1 – Assurances dommage aux biens et risques annexes

Contrat passé avec la société GROUPAMA à Reims pour un montant HT de 1.40 € le m² avec franchise et avec la prestation supplémentaire PSE1 (tous risques expositions) – soit un montant de prime annuelle HT de 24 838.80 et 27 145.26 € TTC

Lot n°2 – Assurances Responsabilité Civile

Contrat passé avec la société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - AREAS DOMMAGES à Paris avec un taux de prime de 0.12 % HT sur la masse salariale, soit une prime annuelle de 1 505.32 € TTC.

Lot n° 3 - Assurances flotte automobile et mission

Contrat passé avec la société GROUPAMA à Reims pour la flotte automobile et la PSE Mission pour un montant annuel de 6 138.24 € TTC.

Lot n°4 – Assurances protection juridique

Contrat passé avec la société SARRE MOSELLE PROTEXIA à Strasbourg pour un montant annuel de 658.00 € TTC

La durée de ces contrats est fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal article 616.

DEC2023-01 du 17.01.23 visée le 17.01.23 - Marché à procédure adaptée – Prestations de surveillance des bâtiments communaux et de leurs abords

Il est conclu avec la société SSP à Vermelles, le marché de prestations de surveillance des bâtiments communaux et de leurs abords pour un montant mensuel forfaitaire de 1 550.00 HT pour les patrouilles de nuit et 150.00 € HT pour l'ouverture et la fermeture du cimetière.

La durée du marché est de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Communications de Monsieur le Maire

- Tarifs de la cantine

Nathalie Limeux revient sur les propos tenus par les oppositions dans la tribune libre du Vermelles infos :

« Point d'information sur les tarifs de la cantine et le coût pour l'année 2022 notamment pour ceux qui étaient absents lors du dernier conseil municipal et afin de ne pas entrer dans une quelconque polémique qui serait bien stérile.

Le prix de revient d'un repas en 2022 était de 9.09 €.

La participation familiale par repas était de 4.00 €.

Le reste à charge supporté par la commune était de 5.09 €.

De manière générale, la cantine aura coûté en tout et pour tout et au centime près 214 538.76 € sur l'année 2022.

La participation familiale s'élève à 98 822.38 €.

Le reste à charge ou plutôt le déficit représente pour la commune la somme de 115 716.38 €.

Soit 44 % à charge des familles et 56 % à charge de la commune

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, du pourcentage de l'inflation (6 %), nous nous sommes limités à une hausse de 3% du montant des repas pour les familles, ce qui représente une augmentation de 20 centimes.

Le reste à charge sera pris bien évidemment par la commune.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait qu'il soit bien dommage d'augmenter le tarif des repas à la cantine.

Néanmoins si nous voulons continuer à assurer un service et des repas de qualité pour nos enfants, il faut que chacun y mette du sien.

Les fournisseurs augmentent leurs tarifs et peu importe quel fournisseur.

Pour l'année 2023 les hausses continuent et le prix de revient d'un repas est à ce jour au-delà des 10 €

Ce n'est pas de la mauvaise volonté que d'avoir délibéré cette légère augmentation, cela va dans le sens du bien-être et de la santé de nos enfants.

Certains critiques pourront peut-être dire le contraire, si l'on compare les 20 centimes d'augmentation d'un repas avec les 50 centimes d'une cigarette qui se consume en 3 minutes pour ceux qui fument, il y a matière à réfléchir. C'est leur choix »

- Encombrants

Monsieur le Maire rappelle que le ramassage des encombrants ne sera plus effectué. C'est une décision de la CABBALR qui est vertueuse mais qui a été mal communiquée. Les maires ont cherché une solution transitoire avec la mise à disposition de bennes pour uniquement du recyclable et ceci pour les 18 communes concernées.

La raison de la suppression de ce service qui concernait 1 900 tonnes de déchets collectés, 3 camions et 9 ripeurs : il n'y avait pas de recyclage. Les déchets étaient enfouis.

Des solutions existent : marchés aux puces, resourcing, déchetteries....

- Mise au point d'Arnaud Guislain du groupe Vermelles au cœur
J'étais absent lors de la dernière séance et j'ai entendu parler de couac. Oui un membre de l'opposition Vermelles au cœur a donné procuration à la conseillère municipale du 3^{ème} groupe. Etant donné que « Vermelles au cœur » a 3 représentants et qu'une seule procuration n'est autorisée par personne, le choix a été de donner procuration à Madame Creton avec consignes de vote. Cela peut effectivement porter à confusion et nous avons fait corriger le procès-verbal.

Monsieur Fayeulle rétorque : « je n'allais quand même pas vous donner ma voix »

Monsieur le Maire : non bien sûr mais vous excuser pour votre absence c'était suffisant et ça n'aurait pas semé le doute, même chez Madame Creton.

Vermelles, le 12 avril 2023

Le Maire,

Alain DE CARRION

La secrétaire de séance,
Jennifer Catanzaro-Hanna Elias

